

PORTAGE DE REPAS

LES CONDITIONS

- Vivre sur la commune
- Être âgé de 65 ans et plus ou reconnu avec un handicap à 80% par la MDPH
- Condition de ressources : revenu fiscal de référence - en fonction d'un barème

LES JUSTIFICATIFS

- Pièce d'identité
- Dernier avis d'imposition connu
- Justificatif de domicile
- Reconnaissance de handicap (notification de la MDPH, carte d'invalidité etc...)

L'AIDE

- 2 à 3 € par repas en fonction du barème.

LES DEMARCHES

Le demandeur fait sa demande auprès du prestataire « Le Bon Accueil » qui se charge de récupérer les pièces justificatives et de les transmettre au CCAS.

Le CCAS étudie la demande en fonction des critères et attribue ou non une aide suivant le barème établi.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

LE RESTAURANT BON ACCUEIL

13 rue Gabriel Vicaire
01000 BOURG EN BRESSE
Tél. : 04-74-22-28-81

PRIX DU REPAS : Repas complet : 10.90 € - Repas allégé : 8.00 €

BAREME : (barème au 1^{er} octobre 2019 – impôt 2019 sur les revenus 2018)

NOMBRE DE PARTS	RFR inférieur à 1 RFR	Plafond 1 RFR	RFR entre 1 RFR et 1,5 RFR	PLAFOND 1,5 RFR	RFR supérieur à 1,5 RFR
1	AIDE MAXIMALE DE 3 €/ REPAS	10 988 €	AIDE MAXIMALE DE 2 €/ REPAS	16 482 €	AUCUNE AIDE
1,5		13 922 €		20 883 €	
2		16 856 €		25 284 €	
2,5		19 790 €		29 685 €	
3		22 724 €		34 086 €	
3,5		25 658 €		38 487 €	
4		28 592 €		42 888 €	

Pour tous renseignements :

Contactez le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12H00

1 place de la Mairie - 01000 SAINT DENIS LES BOURG

Tél. : 04-74-24-45-56 - Courriel : accueilccas@stdenislesbourg.fr